

PHD - Prêt d'honneur au développement

INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE ET MARNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur au développement d'Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne est un dispositif qui permet d'aider les chefs d'entreprise à pérenniser leur activité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif toutes les entreprises de plus d'1 an et de moins de 3 ans dont le siège social de l'entreprise doit être situé sur le périmètre d'intervention de l'Association.

— Critères d'éligibilité

Le premier ou le dernier bilan doit afficher un résultat positif.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Ne peuvent pas bénéficier du dispositif le secteur de l'immobilier ainsi que les Associations loi 1901 et les SCI.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant de de 3 000 € à 30 000 € maximum.

Pour quelle durée ?

Le Prêt d'honneur est remboursable sur une période e 2 à 5 ans avec possibilité de différé.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an et d'au plus 3 ans.
- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - > Dirigeant
- Données supplémentaires
 - > Situation - Réglementation
 - > Situation financière saine

Organisme

INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE ET MARNE

- Centre d'affaires H Center
11 rue Benjamin Franklin
77000 LA ROCHETTE
Téléphone : 01 64 38 96 85
Télécopie : 01 64 38 93 93
E-mail : initiative.mvs.sud77@camvs.com
Web : www.initiative-mvs-sud77.fr